

# PROMOBAD PESSACAIS

## Dimanche 20 Mars 2022

### REGLEMENT PARTICULIER

**ARTICLE 1 :** Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de série D, P et NC de minimes à vétérans licenciés à la FFBAD et devront être en possession de leur licence.

**ARTICLE 2 :** Le tournoi se jouera en doubles hommes et doubles dames. Les rencontres se déroulent tout au long de la matinée (8h à 13h00).

**ARTICLE 3 :** Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

**ARTICLE 4 :** Une tenue de sport correcte (selon les règles de la FFBAD) sera exigée lors du tournoi et tout manquement pourra être sanctionné.

**ARTICLE 5 :** Point particulier

Si le volant touche les structures, il sera compté faute.

**ARTICLE 6 :** Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les ADIDAS FS5.

**ARTICLE 7 :** Les joueurs et joueuses devront se présenter à la table de marque 30 minutes avant le début de son 1<sup>er</sup> match. L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré WO. Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où le match a été annoncé. Les matchs seront en auto arbitrage.

**ARTICLE 8 :** Tableaux

Dans la mesure du possible, les rencontres se dérouleront par poules de 4 minimum. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBAD en vigueur.

**ARTICLE 9 :** Les droits d'inscription sont de 5€. Toutes les inscriptions doivent être accompagnées du règlement. L'enregistrement des inscriptions se fera par ordre d'arrivée du courrier cachet de la Poste faisant foi. Toute inscription qui ne sera pas accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. La date limite d'inscription est fixée au Jeudi 10 Mars 2022

**ARTICLE 10 :** En cas de WO non justifié après la réalisation des tableaux, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées et les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

*Le présent règlement sera affiché dans la salle*